

## Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis n°12/2023

### **DEMANDE DE CREDIT D'ETUDES PRELIMINAIRES POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE RENCONTRE AU COEUR DU BOURG ET L'EXTENSION DE LA ZONE 30KM/H**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

La Commission en charge de l'étude du préavis n°12/2023 s'est réunie le jeudi 19 octobre 2023 à 20h à la salle des commissions dans la composition suivante :

Présidente : Madame Cindy Nussbaumer-Picard (Vert-e-s)

Membres : Mesdames Nathalie Aebischer (ASSE)

Rapporteuse: Claude Probst (ASSE)

Messieurs Rémy Pache (SCD)

Olivier Chabanel (PLR)

La Municipalité était représentée par M. Etienne Dubuis Syndic, étaient présents aussi M. David Conde chef du service technique, Messieurs Xavier Conus et Léo Vodoz qui représentaient le bureau ABA partenaires. La Commission les remercie pour leur disponibilité et leurs explications.

#### **1. Introduction/Historique**

Comme dit dans le préavis, le désir de réguler le trafic à travers le village n'est pas une nouveauté. En 2010, une étude sur la circulation dans le village aboutit à la conclusion que le seul moyen de dissuader les automobilistes de passer dans le Bourg est de freiner la vitesse de ce tronçon. En mai 2017, la Commission du préavis 5/17 propose le prolongement de la zone 30 km/h de la rue du Centre jusqu'au contour de la route du Bochet et de la descente du ch des Pâquis, zone très fréquentée lors des horaires scolaires. En janvier 2019, le Municipal Pierre-Yves Brandt propose un groupe de réflexion pour un échange d'idées et de propositions qui concerne la circulation à la rue du Centre. Le 17 juin 2019, une séance destinée à toute la population est organisée. Vu les échanges constructifs de cette séance, et le constat que ce problème de trafic intense concerne beaucoup d'habitant-e-s de la Commune, la Municipalité, en décembre 2019, annonce qu'elle considère ce problème sérieusement. En février 2020, elle passe à l'acte en faisant un appel d'offres pour une étude visant à améliorer et calmer le trafic de la rue du Centre. En parallèle, la Municipalité entame une collaboration avec l'ENAC (faculté d'Environnement Naturel, Architectural et Construit) de l'EPFL. Des étudiants devaient étudier une zone de rencontre ou zone 20km/h en collaboration avec PolOuest. Une période d'essai de mise en place de mobilier urbain, de signalisation aurait été pratiquée, puis une évaluation devait être faite afin de prendre des options adéquates. L'épidémie du COVID ne permettra pas la poursuite de ce projet. En février 2022, la Commission du préavis 01/22 demande de mettre en oeuvre un concept pour les aménagements routiers tel que la rue du Centre. En mai 2022 l'intention de la Commune de réduire la vitesse le long de la rue du Centre est communiquée auprès de la direction des TL. En février 2023 un postulat est déposé « Pour un village à 30km/h » afin d'encourager la Municipalité à continuer sa réflexion sur une stratégie globale du trafic dans la Commune.

## 2. Constats/Discussions

- Il y a donc eu diverses tentatives et souhaits d'améliorer le trafic dans la Commune. Le Syndic explique que la Municipalité considère comme étape prioritaire le trafic au coeur du village, par une installation d'une zone 20 km/h ou zone de rencontre, ainsi qu'une légère extension du 30 km/h. Les objectifs : baisser le niveau sonore, augmenter la qualité de vie et la sécurité dans ce périmètre, clarifier et prioriser certains flux, mais aussi une volonté de sacrifier le moins possible les places de parc.
- La Commission constate que les aménagements mis en place actuellement ne permettent pas de respecter les vitesses notamment dans les horaires moins fréquentés. Dans tous les cas le non-respect de la vitesse fixée est souvent la cause des problèmes de bruit et que les grands bus articulés sont aussi source de nuisance sonore.
- En reprenant l'historique, elle soulève aussi que les expériences précédentes pourraient être prise en compte pour cette nouvelle étude.
- L'extension du 30km/h généralisé sur la rue du Centre n'est pas retenue par la Municipalité en partie pour ne pas prétexter la vitesse des TL sur tout le tronçon, elle s'arrêtera à la rue des Jordils. Pourtant, le long tronçon en ligne droite jusqu'au giratoire à l'ouest de la Commune incite les automobilistes à dépasser le 50km/h et un aménagement routier pourrait améliorer cette situation. L'anticipation des effets sur notre réseau routier de la construction sur la parcelle des Jordils doit être d'actualité, car un projet se réalisera bien un jour. La Commission soulève aussi la problématique de la surcharge de trafic vu la non-entrée en matière de l'Etat de créer une sortie sur la route Cantonale notamment.
- Monsieur Condé évoque un rapport du SDOL qui stipule que les tronçons des routes du Centre et du Bochet qui n'ont pas une densité suffisamment importante d'habitations ne peuvent pas bénéficier d'un abaissement de leur vitesse à 30km/h. La Commission trouve important que le Conseil communal reçoive des informations sur ce rapport.
- De manière générale, la Commission regrette le manque de vision globale de la Municipalité dans son cahier des charges qui ne comporte pas de réflexion plus large sur le trafic dans la Commune. La zone de rencontre qui commencerait à partir du magasin Pultau jusqu'au contour de l'Espace 52, doit être définie par les études du bureau ABA. La Commission constate que ce contour est spécialement dangereux pour les piétons et que la zone fontaine qui fait face à un atelier fréquenté par de nombreuses personnes pourrait faire partie de cette zone d'apaisement. Le prolongement de la zone 30km/h (cité dans historique) du côté est de la rue du Centre en direction du ch. des Pâquis semble indispensable vu la densité d'enfants et parents aux heures de sorties et d'arrivées des élèves.
- Concernant la zone de rencontre, la question de conservation des places de stationnement en lien avec la sécurité dans la zone est interrogée par la Commission. En effet, il faudra assurer la sécurité des piétons dans cette zone avec les différents flux existants.
- La première étape que va exécuter le bureau ABA sera de contrôler auprès de la DGMR la faisabilité de la création de cette zone et si la réponse est positive, les étapes décrites dans le préavis se poursuivront. L'ensemble des études seront réalisées sur environ 6 mois au total.
- Parallèlement, une démarche participative sera réalisée. La Commission soulève la complexité d'une démarche participative notamment toucher les bonnes personnes, et définir un cadre clair dans la démarche. ABA a de l'expérience et ainsi plusieurs stratégies à proposer, dont des balades participatives, pour vivre plus concrètement cette situation de zone de rencontre.

### 3. Conclusions

Finalement, c'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil d'accepter le préavis 12/23. La Commission est acquise du bien-fondé de cette étude et de l'importance de créer une réelle zone de rencontre et non pas seulement un frein à la vitesse dans notre Bourg. Néanmoins, elle réitère son constat du manque de vision globale de la Municipalité qui aurait pu intégrer dans son préavis une réponse au postulat d'un village à 30km/h déposé en février 2023. La Commission pense qu'une communication régulière au Conseil communal des étapes franchies par cette étude de faisabilité ainsi qu'une information sur le rapport du SDOL serait opportune.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal 12/23
- ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'études préliminaires de CHF 75'000.- TTC pour l'aménagement d'une zone de rencontre et le prolongement de la zone 30km/h
- de financer ce projet par la trésorerie courante ou par l'emprunt.

Au nom de la Commission

La Présidente

Cindy Nussbaumer-Picard

La Rapporteuse

Claude Probst

St-Sulpice, le 1er novembre 2023